

*Date de dépôt : 20 février 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Florian Gander, Christian Flury, Pascal Spuhler, Jean Sanchez : Des silhouettes pour la vie**

### **Rapport de M. Jean Romain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sous l'auguste présidence de M. Pierre Vanek, la Commission des transports s'est penchée à deux reprises sur la motion 2285 qui s'inquiète du taux d'accidents des deux-roues motorisés et veut mettre l'accent sur la prévention. Les débats ont eu lieu en présence de MM. David Favre, directeur général des transports, et Nicolas Simond, ingénieur planification à la direction des transports collectifs. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Vincent Moret que le rapporteur remercie.

#### **1. Séance du 31 janvier : présentation de M. Florian Gander**

M. Gander explique que le taux d'accidents des deux-roues motorisés est très important à Genève, qui détient le record de 319 accidents par année, ce qui fait presque un accident de deux-roues par jour dont deux par semaine avec de graves blessés. Une sensibilisation est à faire auprès des conducteurs de deux-roues mais également auprès des automobilistes. L'objectif est de réduire au maximum les accidents de deux-roues sur certains points à Genève qui sont accidentogènes. Des silhouettes peuvent amener les automobilistes à une réflexion. La France le fait, et cette motion à l'ambition de contribuer à diminuer le taux d'accidents.

A un député UDC qui demande comment expliquer que Genève détient le record national d'accidents des deux-roues motorisés, M. Gander répond que le grand nombre de deux-roues à Genève plus la circulation qui est

extrêmement dense dans le canton sont une réponse à cette question. Il y a également la méconnaissance des utilisateurs de deux-roues, soit ceux qui utilisent ce moyen de transport pour aller plus vite mais qui n'ont pas forcément les connaissances et les compétences pour utiliser un deux-roues. Quant au risque que les usagers de la route fassent attention uniquement aux endroits où il y a ces silhouettes, M. Gander balaie cette crainte. Certains pays vont beaucoup plus loin en mettant la photo de la personne décédée. Cela fait réfléchir. Il estime que l'on peut faire une campagne de prévention, principalement avant la période estivale.

Un député PLR, lui-même motard, est d'accord que le nombre d'accidents de deux-roues est inquiétant. Le problème est que chacun pense avoir raison lorsqu'il utilise un véhicule motorisé, que ce soit une voiture ou un deux-roues. Il demande donc s'il ne faut pas travailler sur une base plus fondamentale que les silhouettes. Il ajoute qu'il y aurait beaucoup de silhouettes et demande si le trop de silhouettes ne conduirait pas à une inutilité par banalisation.

M. Gander répond que l'on veut mettre des silhouettes uniquement sur les lieux où il y a des accidents mortels. Il n'y en a heureusement pas énormément. Le manque d'attention serait moins accentué par les silhouettes que par les téléphones portables utilisés en voiture, en deux-roues ou même en vélo. Concernant la mentalité des usagers de la route, c'est la raison pour laquelle il a mis une deuxième invite. Celle-ci pourrait être modifiée. Il est persuadé que cette mesure sera utile. Si cela permet de sauver une seule vie, cela aura valu la peine de mettre en œuvre ce projet. Genève est douée pour mettre des panneaux, donc ce n'est pas cela qui va réellement distraire les automobilistes. La place Neuve est un croisement qui est extrêmement dangereux et cela pourrait typiquement être un endroit dans lequel il serait possible de mettre en œuvre cette mesure.

Un député MCG n'est pas convaincu qu'ajouter des silhouettes à certains endroits améliorera la conduite des usagers. Il demande où seront mises ces silhouettes et qui va s'occuper de ce travail. M. Gander pense que cela pourrait être la police. Cette dernière fait une sensibilisation chaque année notamment pour les jeunes lors de la rentrée des classes, en janvier et en septembre.

A un commissaire UDC qui aimerait revenir sur les raisons du grand nombre d'accidents à Genève et qui se demande ce que les autres cantons font que Genève ne fait pas, M. Gander répond qu'il y a plus de problèmes de circulation à Genève. En effet, Genève est une cuvette, ce qui fait que la circulation est très dense. Il y a actuellement plus de 60 000 deux-roues motorisés. Le comportement de certains automobilistes est dangereux. Il

aimerait apporter une mesure pour diminuer le nombre d'accidents. Si cette mesure le permet, l'objectif sera atteint.

Un député (S) qui a les mêmes préoccupations que M. Gander le remercie de prendre cela en main. Cette mesure pose d'autres problèmes qui ne sont pas prévus dans la motion. Par exemple, en France, une mère aimerait que l'on retire la silhouette de son enfant qui est mort car cela lui rappelle douloureusement la mort de son fils lorsqu'elle passe devant. Il faudrait savoir combien de temps ces silhouettes seront gardées. Il demande s'il y a une évaluation de ce qui a été fait à Fribourg. Pour s'assurer de mesures qui fonctionnent, il faut taper dans le porte-monnaie ou dans la liberté individuelle des gens. Il demande également si le problème n'est pas plutôt la facilité avec laquelle il est possible d'obtenir un permis pour conduire un deux-roues motorisé. Des mesures beaucoup plus coercitives de type Via Sicura pourraient faire en sorte que les usagers de la route se comportent mieux et évitent de tuer des personnes innocentes.

M. Gander dit que Via Sicura contient de bonnes et de mauvaises choses. Le canton de Fribourg est un canton qui a beaucoup de routes de campagne. C'est donc difficilement comparable à Genève. Taper dans le porte-monnaie est une bonne solution mais dans ce cas il faut immatriculer tous les véhicules, les vélos y compris. Dans ce cas, il serait possible de sanctionner équitablement tous les usagers de la route. Concernant la facilité pour obtenir un permis, ce n'est pas le cas pour les jeunes qui n'ont jamais obtenu un permis. Si ce n'est pas le cas, c'est effectivement très simple. Il y a beaucoup de scootéristes qui sont des utilisateurs opportunistes qui n'ont pas une bonne connaissance de ce mode de transport.

Un député PLR remarque concernant les statistiques qu'il y a des différences de densité urbaine qui peuvent expliquer beaucoup de choses. La non-prise en compte du périmètre urbain genevois qui dépasse largement le périmètre du canton explique les différences de statistiques. La manière de recenser les accidents n'est pas pareille selon les cantons. Ces statistiques ne sont donc pas forcément très claires. Le problème de la mesure proposée est celui de son efficacité. Cela pourrait bien marcher en campagne. Cependant, l'exemple de la place Neuve est intéressant car il y a déjà une forêt de panneaux et en rajouter accentuerait le risque d'accident. C'est une mesure qui peut être utile selon les endroits. Il demande pourquoi ce problème de sécurité est axé uniquement sur les deux-roues alors que cela concerne également les piétons et les automobilistes. Qui est responsable de la prévention routière dans notre canton ? Ce sont plutôt des entités fédérales comme le BPA ou l'OFROU.

M. Gander répond qu'il a axé cette motion sur les deux-roues, car jamais un vélo n'a tué un chauffeur de véhicule. Le taux de mortalité pour les deux-roues est beaucoup plus élevé. Les accidents entre voitures sont souvent des accrochages alors qu'un accident avec un scooter se termine souvent à l'hôpital. C'est effectivement le BPA qui s'occupe de la sécurité. Il dit que, si des députés ont de meilleures idées, il les invite à amender la proposition. Il sera satisfait si quelque chose est fait.

Un député PDC doute de l'utilité de cette mesure. La population ressent toujours une grande émotion suite à un accident. Il n'est pas sûr qu'une silhouette à chaque endroit où il y a eu un accident mortel puisse avoir l'effet escompté. Concernant l'attitude des automobilistes à l'égard des deux-roues, ce problème est également applicable inversement. Il demande également s'il n'y a pas de choses à faire pouvant faire diminuer les accidents de deux-roues. M. Gander a-t-il des informations sur cette prévention qui est faite par le BPA dans nos écoles et auprès de la population ? Dans les deux plans d'action votés au Grand Conseil, il y a un volet concernant la sécurité et il serait bien d'être attentif à l'évolution de ces plans d'action.

M. Gander dit que les mesures du plan d'action de mobilité vont dans ce sens-là, mais comme ce n'est pas encore mis en place il faut faire quelque chose en attendant. Il propose d'auditionner le BPA mais également la BSR afin de savoir ce qu'il se passe dans les écoles et d'en savoir plus sur la sensibilisation.

M. Favre ajoute qu'à Genève, il y a la moitié des scooters de tout Paris. Il faudrait interroger la police de la route et le BPA.

## **2. Séance du 7 février : amendements et votes**

M. Gander fait une proposition sur la première invite. L'expression « *silhouettes noires* » pose un problème pour certains. Il propose de la remplacer par l'expression suivante : « *éléments visibles au bord de nos routes, précisément sur les lieux d'accidents mortels* ».

Un député UDC rappelle les propos de M. Gander sur la méconnaissance des usagers de deux-roues motorisés. Il demande si ce sont ainsi les autres usagers de la route qui doivent prendre la responsabilité de ne pas les écraser. M. Gander relève que ce sont généralement des scootéristes opportunistes qui utilisent ce moyen de transport pendant la belle période pour aller au travail. Il est possible de maintenir le statu quo mais cela ne lui est pas concevable. Il estime qu'il y a plein de mesures à mettre en place. Vu la quantité de deux-roues, quels qu'ils soient, circulant dans le canton, il y a un réel danger à

rouler à Genève et une opération de sensibilisation au début de la période estivale serait positive.

Un député (S) demande si le BPA s'est positionné par rapport à cette mesure, notamment sur la première invite. M. Gander lui répond qu'il n'a pas de réponse du BPA. Ils font une campagne au début de la rentrée scolaire. Cela pousse à faire plus attention. Le député indique que le groupe socialiste aimerait soutenir la deuxième invite. En revanche, il ne faut pas que ce soit une invite de cette motion qui oblige à utiliser une silhouette noire. Le groupe estime que c'est plutôt aux professionnels de mettre en place des mesures. Il propose, par amendement, de supprimer la première invite.

Un député PLR rappelle que la prévention existe et qu'elle est normalement faite, mais ce n'est pas elle qui va apporter aux conducteurs de deux ou quatre roues plus de sens des responsabilités sur la route. Il estime que cela va bien plus loin qu'une campagne de prévention. Il soutient la suppression de la première invite.

Un commissaire PDC est aussi d'accord avec la proposition du groupe socialiste. Il demande si la deuxième invite ne vise que les automobilistes par rapport aux deux-roues. M. Gander confirme que cela vise à mettre une campagne de sensibilisation pour les automobilistes. Il estime néanmoins que l'on pourrait aller plus loin et compléter la deuxième invite en demandant au département de mettre en œuvre toutes les mesures qu'il trouverait adéquates afin de diminuer les risques d'accident envers les deux-roues.

Le Président invite les députés à voter sur l'amendement visant à supprimer la première invite :

Pour :	12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	—
Abstentions :	3 (3 MCG)

L'amendement est accepté.

Le Président invite les députés à reprendre le débat sur la deuxième invite. M. Gander propose alors l'amendement suivant : « *à mettre en place une campagne de sensibilisation incitant les automobilistes à faire preuve de prudence envers les autres usagers de la route moins protégés* ».

Le Président met aux voix l'amendement de M. Gander :

Pour :	11 (1 EAG, 3 S, 1 VE, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	—
Abstentions :	4 (4 PLR)

L'amendement de M. Gander est accepté.

Le Président met alors aux voix la M 2285 ainsi amendée :

Pour :	12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC, 2 MCG)
Contre :	—
Abstentions :	3 (2 PLR, 1 MCG)

**La M 2285 ainsi amendée est acceptée.**

*Proposition : catégorie III*

## **Proposition de motion (2285)**

### **Des silhouettes pour la vie**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'augmentation croissante du nombre d'accidents de la route entre les automobiles et les deux-roues ;
- que Genève détient le record des accidents de scooters, motos et vélos ;
- que chaque jour un accident implique un deux-roues en ville, et que deux fois par semaine une personne est grièvement blessée,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place une campagne de sensibilisation incitant les automobilistes à faire preuve de prudence envers les autres usagers de la route moins protégés.